

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 72 (2000)

**Heft:** 2

**Artikel:** Paysage et démocratie de quartier

**Autor:** Compagnon, Anne

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-129776>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# PAYSAGE ET DEMOCRATIE DE QUARTIER

# U

n parc public attendu depuis plus de cinq ans est enfin en voie d'achèvement. Il est situé à Genève, dans le quartier de la Jonction, sur l'emplacement de l'ancien Palais des Expositions (plus de 12000 m<sup>2</sup>). Ses usagers potentiels sont très nombreux et variés, puisque des immeubles d'habitation le longent, un bâtiment universitaire, une maison pour personnes âgées et une crèche. Avant la plantation du premier arbre, voici un an, ce parc avait déjà une histoire mouvementée derrière lui, faite de pétitions et manifestations, mais aussi de deux concours, de rebondissements au Conseil municipal et de séances de négociation. Autrement dit, la gestation de cet espace vert a été marquée de

confrontations nombreuses qui ont même concerné le type de jeux à installer.

Dans ce processus, une association d'habitants a joué un rôle clé dès le début. Son désir était de faire de ce parc une expérience de démocratie de quartier. Mais ce cas n'a pas été un modèle de concertation. Comment expliquer qu'avec un même objectif - créer un parc public - l'association d'habitants, la Ville de Genève et le bureau de paysagisme n'aient pas mieux collaboré ?

Certains expliquent ces multiples conflits par les caractères des personnes concernées. Mais si tout ceci était au contraire dû à une situation entraînant, indépendamment des personnalités, des confrontations ? Pour éclairer ce qui s'est passé dans le cas des décisions concernant le parc Baud-Bovy, on peut avancer deux types d'interprétations. L'une explique

les confrontations par de nombreuses divergences de points de vue, l'autre désigne la source des maux dans des difficultés à entrer en négociation.

## DES POINTS DE VUE DIVERGENTS

Le projet retenu par le second concours (voir repères chronologiques), et finalement réalisé, ne laisse pas indifférent. Il s'agit d'un fin couvert de charmes parsemé de huit clairières dont une est constituée d'une colline, une autre d'un bassin, une troisième d'un kiosque. Sous les arbres, le sol est recouvert de gravier. On peut accéder au parc de partout, et cheminer librement à l'intérieur, puisqu'aucun obstacle tel que des massifs n'a été créé. La surface est ainsi traitée de façon unitaire. Cela pour favoriser une certaine forme de vie sociale. Celle-ci devrait être faite de mélanges harmonieux entre les différents types d'usa-



gers : étudiants, habitants, personnes âgées, enfants de la crèche. Ce que l'association d'habitants a principalement reproché à ce projet est le nombre d'arbres et le recouvrement trop systématique de la parcelle par la végétation. Se dorer au soleil n'est possible que dans les clairières, surveiller ses enfants depuis ses fenêtre devient moins aisé. Il n'est pas étonnant qu'un projet si original n'ait pas été accueilli positivement par tous. Peut-être que ce choix aurait mérité un investissement encore plus important des services de la Ville dans le travail de communication et de concertation. Finalement, les désaccords ont été partiellement entendus, puisque des négociations entre les paysagistes et l'association des habitants ont mené principalement à diminuer la quantité d'arbres à planter.

Une autre divergence séparait les paysagistes des habitants : le mélange ou la séparation des différents groupes d'utilisateurs. Les premiers avaient clairement dans l'intention de créer des mélanges.

Selon cette théorie - celle de la mixité sociale - cela créerait un sentiment de proximité, de tolérance et de compréhension mutuelle. Les seconds imaginaient un parc « classique », soit divisé en différentes zones remplissant différentes fonctions. C'est en effet le cas le plus courant, et peut-être le plus facile d'usage, puisque chaque type d'utilisateurs a son emplacement défini. Pour les professionnels du paysage, le projet paysager, conserver les dimensions de la surface donnée, rejoint le projet social, celui de faire se côtoyer les différentes catégories de la population. Par cette double volonté, ils répondent à des valeurs liées à leur corps de métier, valeurs qui ne sont pas diffusées parmi le public.

Les divergences concernaient aussi la fonction assignée au parc. Tandis que les habitants y voyaient un parc de quartier, les services de la Ville voulaient en faire un parc urbain, pouvant contribuer à l'image de Genève. De ces deux désirs ont découlé probablement deux manières de

voir le parc. D'une part, la volonté de la Ville d'aménager l'espace de manière prestigieuse, d'autre part la volonté de voir se créer un parc simple utilisé par les habitants. Notons que c'est un trait bien genevois que d'être tiraillé entre une identité locale et une identité d'une ville à envergure internationale. Les refus en votation populaire des places Neuve et des Nations tiennent peut-être aussi à cette contradiction.

En soit, ces différentes pierres d'achoppement ne devraient pas constituer de véritables obstacles, puisque les différents protagonistes se retrouvent dans la volonté d'aménager ce nouvel espace vert. C'est que les véritables difficultés se situent à un autre niveau, elles concernent les relations entre les partenaires.

#### COLLABORATION OU CONFRONTATION

Force est d'abord de constater que chaque partie a fait des efforts pour se rapprocher des autres. Ainsi, les membres de l'associa-

#### REPERES CHRONOLOGIQUES

**1983** Un plan localisé de quartier fixe le devenir du terrain de l'ancien Palais des Expositions. Un parc est déjà prévu.

**1990-93** Construction d'immeubles d'habitation et du bâtiment universitaire devant la surface du futur parc, alors utilisée comme dépôt TPG.

**1994** Création de l'APAP (Association Pour l'Aménagement du Parc). Pétition pour accélérer la création du parc et demander de participer aux décisions concernant son aménagement.

**1996** Un concours d'architecture est lancé. Chaque partie (Ville de Genève, Canton, habitants, université) s'associe à un architecte et présente un projet. Jacqueline Burnand (alors conseillère administrative responsable de l'aménagement) annule le concours, car les habitants, présentant un projet et bien représentés dans le jury du concours sont considérés comme juges et partie par des architectes concourant.

**1996** Un second concours est décidé, ouvert celui-là à tout architecte ou paysagiste. Le nombre d'habitants est moins élevé que pour le premier concours. Le projet primé et prévu à la réalisation est celui du bureau Paysagegestion (Lausanne).

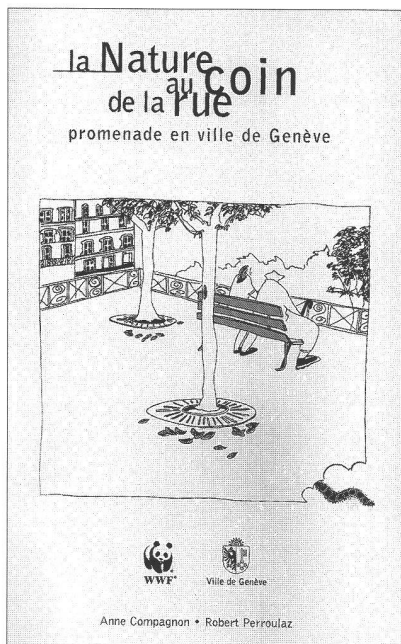
**1997** L'APAP fait signer une pétition contre le projet retenu. Elle demande que les habitants soient consultés pour le choix du projet à réaliser parmi tous les projets primés.

**1998** La commission du Conseil municipal donne un préavis favorable à la pétition de l'APAP. Une dissidente de l'APAP lance une pétition pour accélérer la réalisation d'un parc quel qu'il soit. Face au risque de retarder la création du parc, l'APAP retire sa pétition. Le crédit de construction est voté au Conseil municipal. L'APAP entre en négociation avec la ville et le Paysagegestion pour adapter le projet à leurs souhaits.

**1998** En automne, les travaux commencent.

**1999** Une bonne partie du parc est déjà accessible.

**2000** A la fin de l'année, la totalité du parc sera aménagée.



tion d'habitants ont consacré du temps pour s'instruire sur des questions de paysagisme parfois fort techniques. Quant à la Ville et le bureau lauréat se sont montrés ouverts à adaptation du projet. Malgré cela, des prémisses à la fin de la gestation du parc, les camps se sont opposés les uns aux autres dans une logique de confrontation et non de coopération pour un travail commun. Ainsi, par exemple, le premier concours, qui a été annulé, mettait en compétition quatre projets issus des quatre parties alors en présence.

Un pré-requis important à un travail commun n'était pas assuré : le fait de reconnaître la légitimité de l'autre, soit de lui reconnaître le

droit de participer aux décisions. Ainsi, l'association d'habitants s'est considérée plusieurs fois comme seule habilitée à décider de l'aménagement du parc, puisqu'elle s'était battue pour sa création. Elle s'est vue attaquée sur le fait qu'elle ne serait pas représentative des habitants. Le bureau de paysagiste lauréat, lui, appartient à une profession dont la légitimité n'est pas encore bien établie, qui se voit souvent en concurrence avec des architectes du bâtiment. Ceci explique peut-être le fait qu'à plusieurs reprises, il ne s'est pas senti reconnu comme créateur ayant un savoir-faire, notamment lorsque les habitants se sont positionnés sur des aspects esthétiques.

Ce manque de reconnaissance mutuelle a entraîné des blocages importants qui ont bien failli faire échouer la création du parc. Chacun a campé sur ses positions dans le but d'affirmer son pouvoir. L'association d'habitants a longtemps refusé catégoriquement le projet primé, mais la Ville n'a pas voulu revoir le choix du jury. Paysagiste, le bureau lauréat, au eu lui du mal à accepter l'intervention d'habitants sur son projet.

Enfin, le dénouement de la situation est venu de l'extérieur. Début 1998, une pétition demande la réalisation rapide du parc. L'association d'habitants renonce alors à s'opposer au projet. Des séances de concertation ont lieu pour adapter le projet. Cette pétition a permis d'inverser la vapeur. D'une logique d'affirmation de sa force, on est alors passé à une logique de réalisation, qui nécessite des concessions de toute part.

Si l'on considère les tendances actuelles, il s'avère que les professionnels intervenant sur l'espace public auront de plus en plus à faire aux habitants, mais aussi aux acteurs privés. Les prises de décision issues de concertations seront plus fréquentes. Au regard du cas particulier présenté ici, on peut énoncer deux conditions nécessaires au travail de concertation : tout d'abord, le fait de reconnaître la présence des autres participants comme légitime, mais surtout le fait de faire primer la recherche d'un but commun sur l'affirmation de son pouvoir. Si ces conditions sont réunies, les divergences, même importantes, seront dépassées.

Anne Compagnon

*La nature au coin de la rue*, A. Compagnon et R. Perroulaz, Edition WWF Genève, 1997

### Pénélope par Arom

Résumé: test-grossesse positif !

